



## PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023  
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

22<sup>e</sup> séance

**Présidence** : M. Chopard François (PLR)

**Membres présents (36 membres, avec le président)** : Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Baba Cyprien (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Erard Caroline (Les Verts), Eymann Joëlle (PS), Galvani Joël (Les Verts), Galvani Ornella (Les Verts), Hösli Priscille (Les Verts), Hügli André (POP), Hügli Stéphanie (POP), Jequier Michel (PLR), Krebs Alain (PLR), Pulfer Gérard (PLR), Reichen Stéphane (PS), Renk Hans-Peter (POP), Resmini Raphael (POP), Rosselet Michel (PLR), Rotzer Jean-Marie (POP), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Sieber Martine (PS), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Tissot Cyril (Les Verts), Vermot Romain (Les Verts), Von Allmen Evelyne (PLR), Wurz Pascal (PS), Zaslowski Suzanne (POP), Zbinden Philippe (PLR), Zurbuchen Michel (PLR).

**Membres excusés (5 membres)** : Mmes Debets Anne-Lise (POP), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS) et MM. De la Reussille Théo (POP), Jequier Jean-Philippe (PLR), Von Allmen Valentin (PLR).

**Conseil communal** : Mme Favre Sarah (PLR), présidente, M. Berly Michaël (POP), vice-président, M. Dupraz Cédric (POP), M. Rouault Philippe (Les Verts) et M. Von Allmen Anthony (PLR), membres.

**M. François Chopard**, président : Avant de débiter notre séance, je vous propose de respecter une minute de silence en mémoire de M. Gaëtan Gergaud, citoyen de notre commune, décédé lors de la tempête du 24 juillet dernier.

*[Ndlr : l'assemblée se lève et observe un moment de silence]*

Avant de procéder à l'appel, j'ai quelques informations à vous transmettre. Le Bureau s'est réuni à 18h45 et a adopté le procès-verbal de la séance du 21 juin 2023, sans modifications, et avec remerciements à son auteure. Le procès-verbal sera disponible sur le site Internet communal.

A 19h, le Bureau s'est entretenu avec le Conseil communal. Cette entrevue a été proposée par le Bureau lors de la séance du mois de juin. Nous avons évoqué les rocadés de dicastères entre M. Dupraz et M. Rouault, qui ont fait l'objet d'un communiqué de presse, ainsi que d'articles dans les médias. Les membres du Bureau, ainsi que les membres du Conseil communal ont échangé de manière franche et transparente. Nous avons évoqué le coaching mis en place, et les conseillers communaux nous ont informés de la bonne ambiance et de la

DU 28 SEPTEMBRE 2023

bonne dynamique actuelle au sein du Conseil communal. Pour plus d'informations, je vous propose de vous adresser à vos représentants au sein du Bureau.

Je vous informe également que la séance du mois d'octobre, qui était une séance de réserve, aura bien lieu. Depuis le mois d'octobre, les convocations et les documents seront transmis uniquement via la plateforme ECHO.

Enfin, si vous souhaitez obtenir un exemplaire du rapport de gestion 2022 de TransN, vous pouvez vous approcher du vice-chancelier.

Nous souhaitons la bienvenue, ce soir, à M. Anthony Von Allmen, à l'occasion de sa première séance du Conseil général en tant que conseiller communal.

Nous souhaitons également la bienvenue à M. Michel Jequier, du groupe PLR, pour sa première séance au sein du Conseil général. Je l'invite ainsi que M. André Hügli, du groupe POP, à venir se procurer le pin's de la Commune auprès du vice-chancelier lors de la pause ou en fin de séance.

## Ordre du jour

### 1. NOMINATION

- 1.1 d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Valentin Von Allmen, démissionnaire (PLR).

### 4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

23-4102 concernant l'abrogation du règlement général des structures parascolaires communales.

23-4701 d'information sur la tempête du 24 juillet 2023.

### 6. INTERPELLATION

23-606 De M. Gérard Santschi et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « **Le Temple et ses extérieurs** »

Le groupe socialiste souhaite interpeller le Conseil communal sur les trois points suivants concernant les extérieurs du Temple du Locle :

- Est du Temple : lors des derniers travaux de la cour du Temple, il a été installé trois bacs en béton censés accueillir des œuvres d'art. Depuis, à part quelques planches bouchant les trous des bacs, il n'y a jamais rien d'installé (c'est d'ailleurs un conseiller général socialiste qui avait demandé l'installation de cette protection). Le Conseil communal envisage-t-il de rendre plus vivants ces bacs en béton ?
- Nord du Temple 1 : il est dangereux de passer par ce côté du Temple, car ce secteur pavé est en (très) mauvais état, avec des pavés manquants, cassés et/ou disjoints. Le Conseil communal envisage-t-il de sécuriser ce lieu ?
- Nord du Temple 2 : à la suite de la Fête des Promotions, les poteaux délimitant la cour du Temple et la rue Marie-Anne-Calame n'ont pas été réinstallés : est-ce un oubli des services techniques de ne pas l'avoir fait, ou y a-t-il une autre raison cette fois impérieuse ?

Nous remercions l'exécutif de ses réponses, et surtout de la future remise en état de la cour du Temple.

### 9. MOTIONS

23-903 De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « **Le Locle-Les Brenets baptise une locomotive Re 460** »

Le groupe socialiste demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des CFF afin de donner le nom de notre Commune du Locle à l'une des locomotives Re 460 en service dans notre pays.

En effet, plusieurs régions ou villes de Suisse ont leurs noms apposés sur l'une des 119 locomotives de type Re 460 depuis leur mise en service entre 1991 et 1995. Ainsi, « notre » locomotive pourrait s'appeler « Le Locle-Les Brenets » ou « Saut-du-Doubs ».

Ceci permettrait encore une fois de faire connaître notre Commune au-delà des frontières cantonales. Cela montrerait encore une fois aux habitants de notre Commune les efforts qui sont réalisés par le législatif et l'exécutif pour apporter une plus-value à notre image.

Ce baptême affirmerait également que la Commune du Locle est fière d'être reliée au réseau suisse de transports publics via son réseau ferroviaire. Cette locomotive remplacerait ainsi l'Ae 6/6 11504 « Le Locle », avec les armoiries de la Commune, retirée du service il y a de nombreuses années. Il va de soi que tout autre type de motrice comme support de ce projet nous satisferait également.

23-904 De M. Vivian Bologna et M. Jean-Marie Rotzer (POP) : « **Pour une amélioration de l'offre des transports publics** »

Le Conseil communal veille à l'amélioration de l'offre de transports publics sur le territoire loclois. Il dresse les pistes d'amélioration en termes d'offres, de correspondances et de cadences dans le trafic urbain et régional en collaboration avec l'Etat et TransN.

Développement de la problématique :

L'avenir du Régional des Brenets suscite bien des interrogations quant au futur moyen de transports publics reliant Les Brenets au Locle, mais aussi au sein de la localité brenassière. Dans ce cadre, mais de manière globale, pour affronter le défi climatique et améliorer l'attractivité de notre commune, il est impératif de donner plus de place à une offre en transports publics de qualité.

Nous demandons donc au Conseil communal de dresser une liste des améliorations potentielles en termes de cadences pour le trafic urbain et dans le trafic régional et d'en chiffrer les conséquences financières.

Relevons qu'actuellement la cadence des bus de 20 minutes au sein de la localité locloise ne se marie guère avec les cadences 30 minutes des trains vers/de La Chaux-de-Fonds/Neuchâtel ni avec les horaires des lignes interurbaines 360 et 361. Dans le trafic purement local, l'offre après 19h n'est guère intéressante pour ceux et celles qui voudraient rallier le centre-ville pour une soirée au cinéma ou au théâtre ou au contraire rentrer chez eux après 19h. Mobicity dessert certes Le Locle, mais cette offre est concentrée sur la fin de semaine (le vendredi de 21h30 à 23h10, le samedi de 19h10 à 23h10 ainsi que les dimanches et fériés de 8h30 à 11h45 et de 12h50 à 17h30). Entre Les Brenets et Le Locle et inversement, l'horaire souffre de quelques lacunes en soirée qui ne favorisent guère les déplacements en transports publics.

23-905 Interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS par M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot) : « **Pour une vraie qualité de vie dans le Quartier-Neuf** »

Le Conseil communal met en place un catalogue de mesures d'atténuation des nuisances du trafic dans le Quartier-Neuf. Celles-ci devraient être d'ordre urbanistique, préventif, voire répressif, afin d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitantes et habitants du quartier qui subissent de plein fouet les nuisances du trafic motorisé individuel depuis de trop nombreuses années.

Il met aussi en place des mesures de mobilité douce. Pour ce faire, il s'appuie sur le rapport de Transitec de 2016.

Développement :

Quelle que soit l'heure, il est plus aisé de rouler sur la Concorde que sur la rue principale du Marais et de traverser ainsi le Quartier-Neuf.

Contrairement à la rue du Marais, la Concorde est dépourvue de passages piétons, il n'y a quasiment aucune priorité de droite dans le sens ouest-est et il n'y a pas de feu. C'est un appel à la circulation.

La rue du Progrès n'est pas en reste non plus. C'est une ligne droite entre la Croisette et le giratoire de la Combe-Girard, dépourvue de priorité de droite. Et ce ne sont pas les 20 mètres de sens unique qui réfrènent les plus pressés.

Le quartier étant une zone 30, il est dépourvu de passages piétons. Par conséquent, il est plus risqué de traverser la rue dans le Quartier-Neuf qu'en plein centre-ville où la limite de circulation est de 50 km/h.

Les piétons n'ont droit à aucune priorité dans une zone d'habitations. On croit rêver.

Nous constatons également une augmentation du trafic poids lourds (dont des semi-remorques), autant sur le Quartier-Neuf que la Combe-Sandoz, dont les voies de circulation ne sont pas dimensionnées pour ce type de véhicule.

Alors que le Conseil communal rêve d'attirer de nouveaux habitants et habitantes, il n'est pas acceptable que l'un des quartiers les plus beaux soit ainsi délaissé en termes de qualité de vie. Il n'est pas rare de croiser des familles qui refusent de s'y installer ou qui changent de quartier en raison des nuisances sonores et du manque de sécurité.

Les pistes d'amélioration sont nombreuses : elles peuvent être urbanistiques, avec l'instauration de zones 20, la pose de chicanes pour ralentir les automobilistes, voire l'interdiction pure et simple de certaines rues à la circulation.

Ce serait également l'occasion de créer une zone dédiée à la mobilité douce. La rue du Marais n'est absolument pas adaptée, particulièrement aux heures de pointe.

Nous ne souhaitons pas réinventer la roue, les dysfonctionnements du Quartier-Neuf et la Combe-Sandoz ont déjà été étudiés par la société Transitec en 2016, et des mesures ont été proposées (voir fichier joint). Malheureusement, jamais appliquées, malgré plusieurs interpellations.

Certes, quelques petites modifications ont été apportées, mais il n'y a toujours pas de réflexion globale et efficace.

Par conséquent, nous demandons au Conseil communal d'étudier en profondeur le rapport Transitec, et de fournir une réponse concrète aux solutions proposées et nous soumettre un plan d'actions à court terme.

23-906

De M. Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Nicolas Aubert, François Chopard, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen, Michel Jequier (PLR) : « **Pour étendre le fonds communal de l'énergie aux privés** »

La Commune du Locle dispose, depuis 2017, d'un fonds communal de l'énergie, qui vise, selon l'art. 4, al. 2 du règlement communal d'exécution de la loi sur

l'approvisionnement en électricité et l'utilisation du fonds communal de l'énergie, à servir les prestations suivantes :

- a. assainissements énergétiques des bâtiments communaux;
- b. installations de production d'énergie renouvelable pour des bâtiments communaux;
- c. toute autre mesure visant à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique ou à promouvoir des énergies renouvelables.

A l'heure de la transition énergétique, la production d'énergie renouvelable et les mesures d'économie d'énergie sont primordiales, afin de respecter les objectifs de neutralité carbone décidés à moyen terme. Pour arriver à cet objectif, des mesures incitatives doivent être mises en place. Cependant, ce fonds, financé par l'ensemble des consommateurs d'électricité locaux, sert exclusivement à financer des projets de la Commune.

Dans cette optique incitative et écologique, le groupe PLR propose d'étendre l'utilisation du fonds communal de l'énergie, afin de soutenir les contribuables privés qui souhaiteraient entreprendre des travaux d'assainissement de leur bâtiment ou la production d'énergie renouvelable. La Ville de Neuchâtel a déjà franchi ce pas en proposant des subventions communales via son propre fonds.

En vertu de ce qui précède, le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier l'élargissement des bénéficiaires du fonds communal de l'énergie aux privés, afin de favoriser et soutenir les mesures pour les économies d'énergie et/ou la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal local. Il est laissé aux soins du Conseil communal d'étudier quelles mesures concrètes, répondant aux objectifs listés ci-dessus, doivent être soutenues, et à quelle hauteur, en fonction des ressources disponibles et du contexte du marché.

10. QUESTION

23-1002

De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « **Un rapport d'information du Conseil d'État a été présenté au Grand Conseil concernant le projet LA CHAUX-DE-FONDS, CAPITALE CULTURELLE SUISSE 2027** »

Développement :

Dans la lignée des Capitales européennes de la culture et à l'invitation de l'association suisse Capitale culturelle suisse, la Ville de La Chaux-de-Fonds est appelée à devenir la première capitale culturelle suisse, faisant ainsi œuvre de pionnière. Le projet s'inscrit dans une dynamique nationale, l'expérience chaux-de-fonnière étant destinée à être répliquée à intervalles réguliers, dans une autre région du pays.

Il est parfaitement en phase avec le Message culture (2025-2028), dévoilé le 9 juin dernier, qui intègre précisément le concept de Capitale culturelle suisse. Prévue initialement en 2025, la manifestation se profile pour 2027 et souhaite attirer des publics de toute la Suisse, mais également des régions voisines, par-delà les frontières.

Afin de s'inscrire à un niveau national, ce projet d'envergure doit mobiliser des fonds communaux, cantonaux et nationaux, couplés à des soutiens privés.

DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le présent rapport aura des retombées importantes aussi bien pour la Ville que pour le Canton, puisque cette manifestation valorisera l'offre culturelle de la Ville, la fera connaître à un niveau national, en créant, dans le même élan, des ponts entre les régions et une plus-value pour le tourisme et l'économie cantonale (texte rapport CAPITALE CULTURELLE SUISSE 23.014 du 14 juin 2023).

- Le Conseil communal peut-il nous dire si notre Commune a été approchée au vu des divers enjeux économiques, sociétaux, culturels et touristiques ?
- Ou a-t-il fait des démarches dans cette direction ?

DU 28 SEPTEMBRE 2023

**1.1 – Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Valentin Von Allmen, démissionnaire (PLR)**

**M. Gaëtan Dubois**, PLR : Nous proposons M. Alain Krebs.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Alain Krebs est ainsi élu tacitement à la Commission financière.

**23-4102 – Rapport concernant l’abrogation du règlement général des structures parascolaires communales**

**M. Peter Spahr**, PLR : Le groupe PLR a bien pris connaissance du rapport concernant l’abrogation du règlement général des structures parascolaires communales du 27 mars 2013, et en remercie le Conseil communal.

Nous avons compris les arguments du Conseil communal, avec lesquels nous sommes d’accord. En conséquence, nous accepterons l’arrêté.

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Comme pour le règlement général de la structure préscolaire communale en 2022, nous acceptons l’abrogation du présent règlement.

**M. Cyprien Baba**, POP : Le présent rapport n’a pas suscité de débats particuliers au sein du POP. Le groupe POP l’acceptera, ainsi que son arrêté. Par ailleurs, le POP souhaiterait savoir si le nombre de places disponibles dans nos structures d’accueil répond actuellement aux attentes des familles.

**M. Stéphane Reichen**, PS : Je ne dirai pas mieux que les autres groupes, et je remercie le Conseil communal pour l’établissement du rapport et le travail effectué concernant ce règlement.

**Mme Sarah Favre**, présidente du Conseil communal, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Je remercie les groupes de leurs retours positifs. Pour répondre au POP, nous avons pris en charge toutes les demandes des familles dès la rentrée d’août, sur l’ensemble de la commune.

S’il devait y avoir un petit manque, ce serait les lundis à midi, les mardis à midi et les jeudis à midi, qui sont des tranches horaires très fréquentées. Toutefois, nous n’avons personne le mercredi et le vendredi. Aussi, l’occupation est bonne et nous pouvons répondre à toutes les demandes de places au parascolaire.

La parole n’étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 23-4102**, laquelle est **acceptée** à l’unanimité.

Soumis au vote, **l’arrêté concernant l’abrogation du règlement général pour les structures parascolaires communales du 27 mars 2013** est **accepté** à l’unanimité.

**ARRETE**

concernant l'abrogation du règlement général pour les structures parascolaires communales  
du 27 mars 2013

---

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu la Loi sur l'accueil des enfants (LAE) du 19 juin 2011,  
Vu le Règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE) du 5 décembre 2011,  
Vu la convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets signée le 5 février  
2020,  
Vu le rapport du Conseil communal du 13 septembre 2023,

**arrête :**

- Article premier.- Le règlement général pour les structures parascolaires communales du  
27 mars 2013 est abrogé.
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après  
l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai  
référendaire.
- Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

## **23-4701 – Rapport d'information sur la tempête du 24 juillet 2023**

**Mme Corinne Schaffner**, PLR : Lundi 24 juillet 2023, en fin de matinée, notre commune, ainsi que la ville voisine ont été traversées par un épisode météorologique qui, en quelques minutes, a impacté non seulement le paysage, mais aussi la vie de toute une région. Cette date restera donc longtemps inscrite dans la mémoire collective, tant par la violence de la tempête que par l'élan de solidarité qui s'en est suivi.

Nos remerciements vont à tous les bénévoles qui se sont engagés, qu'ils soient de la région ou d'ailleurs – comme, notamment, l'association Missions Horizon – à toutes les entreprises privées, qui ont mis à disposition leurs compétences et du matériel, et à tous les employés communaux des services concernés. Enfin, nous saluons l'engagement personnel de la présidente du Conseil communal, qui s'est investie corps et âme dans la gestion de cette crise, notamment pour faire le pont entre les deux villes et coordonner les différentes actions de remise en état des lieux touchés.

Cet événement a surpris tout le monde, tant par sa rapidité que par les dégâts occasionnés. Dans un contexte où des événements de cette ampleur sont de plus en plus fréquents, notre groupe souhaite savoir si le Conseil communal prévoit un plan de crise pour des situations similaires.

Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport d'information complet, illustré et factuel, qui rend bien compte des conséquences physiques et financières. Etant donné l'aide apportée à la Ville de La Chaux-de-Fonds, nous souhaitons savoir s'il est prévu un retour financier de sa part.

Le groupe PLR est satisfait de la gestion de la crise et du rapport y relatif. Il remercie encore une fois toutes les personnes qui y ont participé.

**Mme Priscille Hösli**, Les Verts : Mme Caroline Erard ayant du retard, je vais vous lire son texte.

Les Verts souhaitent remercier chaleureusement le Conseil communal pour ce rapport. Grâce à ce retour, nous avons pu prendre connaissance – même si nous nous en doutions déjà – de tout le travail accompli à la suite de ces cinq terribles minutes qui ont semé la désolation.

Nous sommes fiers, notamment, de notre Service de la voirie, qui a su réagir immédiatement en adaptant son travail en conséquence et qui a rapidement prêté main forte à nos voisins chaux-de-fonniers, du Service forestier, qui a eu et qui a encore du travail de remise en état et de sécurisation, ainsi que du Service du domaine public, qui s'est rendu disponible jusqu'à des heures tardives. Nous remercions également toutes les personnes qui ont dû écourter leurs vacances, afin de rejoindre leur poste dans l'urgence, et qui sont revenues au Locle pour œuvrer promptement.

La solidarité est un point important. Nous sommes reconnaissants et touchés par les actes de toutes ces personnes qui ont aussi apporté leur aide après cette tempête : celles citées dans ce rapport, ainsi que toutes les autres, Loclois et Locloises, Brenassiers et Brenassières, qui se sont spontanément annoncées pour ranger, nettoyer, mettre à disposition du matériel, un logement, etc.

Grâce à ce rapport, le Conseil communal devance les questions du Conseil général et communique intelligemment. Cela permet un travail collaboratif entre le Législatif, qui devra valider les comptes cet hiver, et l'Exécutif. Nous avons alors l'impression d'avancer ensemble : nous connaissons d'ores et déjà les sommes engagées et resterons attentifs pour la suite des travaux.

**Mme Martine Sieber, PS** : Le groupe socialiste a fort apprécié qu'un rapport soit établi sur la terrible tempête qui a frappé notre commune le 24 juillet. Celui-ci est complet et permet aussi de laisser une trace sur le déroulement de la prise en charge de cette situation de crise.

Nous aimerions également remercier les employés communaux et les bénévoles qui ont été à pied d'œuvre pour sécuriser les routes et les habitations, et entreprendre les premiers nettoyages. Ils n'ont pas compté leur temps ni leurs horaires pour pallier cette catastrophe. Certains sont même revenus de vacances. Un grand merci.

Nous revenons néanmoins sur le point 2.6 concernant le transport ferroviaire : nous nous demandons où en est la réparation du train Le Locle-Les Brenets. En effet, depuis la tempête, le petit train est à l'arrêt. Si nous comprenons bien que des travaux, à la suite de la tempête, prennent du temps, il semble que ceux-ci s'éternisent sans communication de la part de TransN. Dans ce rapport, il est avancé un montant de Fr. 367'000.- pour la réparation de la ligne et la remise en service. Nous aimerions savoir qui prend en charge ce montant et pourquoi la réparation prend autant de temps. Le Conseil communal peut-il faire pression sur les TransN, afin que les choses bougent et que la population soit informée ?

Ce que nous voulons retenir de cette sinistre journée, c'est cette formidable solidarité entre citoyens et entre communes, qui fait souvent défaut dans une société où prime l'individualisme.

Le groupe socialiste acceptera ce rapport et remercie le Conseil communal et la Chancellerie de leur travail.

**M. Jean-Marie Rotzer, POP** : Tout d'abord, le groupe POP tient à exprimer sa compassion pour toutes les personnes durement touchées par cet événement hors du commun. Nous remercions le Conseil communal de son action dans les jours qui ont suivi cette tempête, ainsi que le personnel communal pour le fort engagement dont il a fait preuve lors des travaux de sécurisation et de nettoyage. Nous voulons aussi féliciter tous les bénévoles qui, sous le signe de la solidarité, n'ont pas compté leurs heures de travail. Nous saluons enfin la qualité du rapport présenté ce soir, qui donne un bilan impressionnant de l'impact de cet événement sur notre commune.

Le rapport, comme de juste, se limite à détailler essentiellement les dégâts matériels et les mesures prises pour pallier une situation catastrophique. La brutalité de cet événement et de ses conséquences physiques aura aussi certainement une forte résonance dans l'esprit des personnes touchées, que ce soit directement ou indirectement. Un sentiment de désolation profond nous saisit à la vue de la parcelle forestière du Château des Monts. D'autres dégâts induisent, à moyen terme, un sentiment d'insécurité face à la fragilité d'un environnement qui aurait pourtant pu nous sembler immuable.

C'est pourquoi le groupe POP se permet d'émettre quelques suggestions. Par exemple :

- organiser une commémoration le 24 juillet 2024,
- planter un arboretum avec différentes essences d'arbres sur la parcelle ravagée du Château des Monts,
- mettre à disposition de la population – du moins de celle qui se chauffe au bois – les dépouilles des arbres arrachés ou qui ont dû être abattus.

Bien entendu, nous laissons cela à la sagacité de notre Exécutif.

**Mme Sarah Favre**, présidente du Conseil communal, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Je remercie tous les groupes de leurs retours positifs quant à ce rapport. S'agissant des questions, je réponds tout d'abord au PLR

concernant l'établissement d'un plan de crise. Une procédure d'urgence sera mise en place par le Conseil communal à la rentrée d'octobre. Nous avons décidé de ne pas entreprendre cette démarche sur le coup de l'émotion et dans l'urgence. Nous allons donc y réfléchir dès la rentrée d'octobre, afin d'élaborer une gestion de crise qui soit efficace dans le cas où des événements aussi tragiques devaient se reproduire.

Concernant l'aide apportée à La Chaux-de-Fonds, il n'y aura pas de retour financier : c'est une aide que Le Locle a offert à sa ville voisine.

S'agissant des suggestions du POP, le Conseil communal les prendra en considération dans de futures réflexions.

Enfin, pour la question relative au train, je laisserai répondre mon collègue Philippe Rouault, en charge des transports et de la mobilité.

**M. Philippe Rouault**, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Nous avons eu une séance avec le Canton et les CFF quinze jours ou trois semaines après la tempête, afin de savoir ce qu'il en était de la situation sur cette ligne.

Après avoir coupé les arbres, les CFF se sont aperçus que deux poteaux, ainsi que toutes les suspensions de la ligne de liaison étaient cassés. Ils disposaient de vieux stocks de poteaux, mais pas de suspensions. Comme ce type de suspensions n'existe plus, celles-ci devaient donc être fabriquées sur mesure, et il fallait compter neuf semaines entre la commande et la réception de ce matériel. Cela explique pourquoi il s'est déroulé autant de temps sans qu'un train circule entre Les Brenets et Le Locle.

Concernant la prise en charge des coûts, les CFF ont renoncé à prendre une assurance pour toutes leurs lignes. Néanmoins, ils ont un budget pour les réparations en cas de dégâts naturels importants. Ils prendront donc entièrement à charge ces réparations, ce qui est une bonne nouvelle.

**M. Michel Zurbuchen**, PLR : Je suis content d'apprendre de la part de la présidente que les autorités locloises ont décidé d'offrir les heures de travail effectuées par nos employés communaux à la ville voisine. Je tiens beaucoup à remercier nos autorités de leur geste.

Et je tiens encore une fois à remercier tous les bénévoles qui ont travaillé d'arrache-pied durant des journées entières et même les jours fériés, non seulement des Loclois, mais aussi des personnes qui sont venues des communes voisines, telles que Les Ponts-de-Martel ou La Sagne. J'en connais plusieurs. Nous pouvons dire un grand merci à tous ces bénévoles.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, clôt la discussion, rappelant qu'un rapport d'information présenté par le Conseil communal ne fait l'objet d'aucun vote.

**23-606 – Interpellation de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Temple et ses extérieurs »**

**M. Gérard Santschi**, PS : Nous allons reprendre brièvement les trois points qui constituent cette interpellation. Nous commencerons par le secteur pavé qui, à notre sens, est le plus important de cette intervention. Nous signalons au Conseil communal que, dans notre esprit, la partie qui se trouve devant le temple devrait aussi être considérée pour d'éventuels travaux de remise en état.

D'autre part, nous ne l'avons pas mentionné dans le texte, mais comme nous nous promenons de temps en temps en ville, nous avons aussi remarqué que le secteur pavé à la rue Bournot, vers l'ancienne usine Klaus, est dans le même mauvais état. Une vision d'ensemble serait donc la bienvenue pour une réfection de ces deux secteurs.

Le reste est plutôt venu s'ajouter à l'interpellation. Concernant les bacs en béton, dans le rapport de 2008, il était prévu que quelque chose soit installé. Que ce soit des œuvres d'art ou tout autre chose, nous laissons volontiers le Conseil communal trouver une solution pour rendre ce lieu un petit peu plus attractif.

Quant aux poteaux, notre intervention les a fait revenir, ce qui est bien. Mais soyez assurés que nous n'aurions pas déposé une interpellation pour ce seul sujet. Nous savons aussi qu'un simple coup de téléphone aurait pu suffire, mais nous avons pensé qu'il était utile de compléter notre interpellation, sans qu'il y ait sujet à polémique de notre part.

Bien entendu, vous l'avez compris, le plus important est le secteur pavé. Pour les personnes à mobilité réduite ou qui ont quelques petites difficultés à marcher, comme celui qui vous parle, parfois. Je marche parfois, je parle souvent, je sais...

**M. Philippe Rouault**, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Comme tout le monde, j'ai aussi constaté que ces pavés étaient très usés, qu'il en manquait, que certains étaient cassés, qu'ils étaient vraiment en mauvais état.

D'après les anciens que j'ai interrogés, il semblerait que ces pavés aient plus de 80 ans. C'est donc avec raison qu'il faudra un jour penser à les remouler. Je pense toutefois que cela dépendra plutôt du dicastère en charge de la Voirie, puisqu'il n'y a pas tellement de canalisations en dessous. Il faudra donc voir avec la Voirie comment il est possible de prévoir ces changements. C'est la même chose pour la rue Bournot.

Concernant les bacs en béton près du temple, je me suis renseigné auprès du Service de l'urbanisme : aucun projet prévoyant d'y planter des arbres, des buissons ou d'installer des œuvres d'art n'a été retrouvé. Il n'y a eu aucune étude de projet. Cela reste donc quelque chose à faire.

Aussi, nous étudierons, avec le Service de l'urbanisme, ce que nous pouvons planter, arbres ou buissons, pour que ce soit joli et agréable. S'agissant des œuvres d'art, nous verrons avec M. Dupraz et le Service de la culture, s'il est possible de faire quelque chose. Il faudra aussi tenir compte du budget.

Concernant les poteaux, il semblerait que ce soit un oubli de la Voirie, et que cet oubli ait été réparé, ce qui est une bonne chose.

Le président, **M. François Chopard**, invite l'interpellateur à exprimer en une minute son degré de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

DU 28 SEPTEMBRE 2023

**M. Gérard Santschi, PS** : Si vous me l'offrez... [*Ndlr : rires de l'assemblée*] Sérieusement, nous sommes pleinement satisfaits des réponses du Conseil communal, et nous n'épilouterons pas plus longtemps sur ce sujet.

UNE PAUSE DE 10 MINUTES EST ACCORDÉE.

**23-903 – Motion de M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Locle-Les Brenets baptise une locomotive Re 460 »**

**M. Gérard Santschi, PS** : Cette motion est de la même veine que celle concernant la présence de notre ville à Swissminiatur. Un long développement ne s'impose donc pas, mais nous tenons à souligner que la présence de notre commune sur le réseau ferroviaire suisse, même de manière modeste, peut être un plus pour notre image. Quant au libellé exact sur la motrice, notre préférence va plutôt à « Saut-du-Doubs », mais nous ne souhaitons pas qu'un long débat s'installe ce soir à ce sujet – sans vouloir fermer la discussion, bien entendu – le but d'une motion étant de lancer une réflexion et non pas d'apporter toutes les réponses lors de son dépôt.

**M. Vivian Bologna, POP** : Cette motion est positive, et la présence du nom du Locle sur le réseau ferroviaire suisse peut constituer un atout au niveau de l'image de la commune. Le coût n'est pas le même et tout dépendra de cela. Bien sûr, dans l'idéal, ce serait de pouvoir compléter, puisque ceux qui aiment regarder les locomotives aiment aussi utiliser le Régional des Brenets. Aussi, si l'on peut faire d'une pierre deux coups, on aura peut-être quelque chose de génial, mais tout dépendra effectivement des coûts.

**M. Romain Vermot, Les Verts** : Je ne vais pas en dire beaucoup plus que mon préopinant POP. L'initiative est sympa, le système ferroviaire fait partie de la Suisse et les Re 460 sont assez emblématiques. Pourquoi pas ? Effectivement, cela va dépendre du coût. Nous n'allons pas non plus dépenser des sommes astronomiques pour un nom sur une locomotive. Néanmoins, si c'est un budget très modeste... Nous verrons le rapport du Conseil communal.

**M. Gaëtan Dubois, PLR** : Même chose que mes préopinants. Nous laissons aussi le soin au Conseil communal de choisir le nom adapté en cas de réalisation de ce projet. Mais comme il s'agit d'une demande d'étude, nous verrons tout cela lors de la présentation du rapport du Conseil communal.

**M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES)** : Le Conseil communal remercie le groupe socialiste pour le dépôt de cette motion. Je dois vous avouer qu'avant la lecture de celle-ci, je n'avais pas connaissance que l'on pouvait apposer le nom d'une commune sur cette locomotive, la Re 460, et que cela avait été fait par le passé sur un ancien type de locomotive.

En faisant quelques recherches, j'ai remarqué que d'autres communes du canton avaient déjà apposé leur nom sur ce type de locomotive : ce sont Val-de-Ruz, la Béroche et Val-de-Travers. Pour la petite histoire, on trouve aussi des lieux beaucoup plus éloignés, comme Lillehammer, en Norvège, ou *Chunnel*, qui est le nom donné au tunnel ferroviaire sous la manche.

Vous l'aurez compris, le Conseil communal vous propose d'accepter cette motion, afin de se renseigner auprès des CFF. Comme tous les groupes l'ont dit, c'est bien sûr le coût d'une telle opération qui va peser sur la décision finale, voire aussi peut-être les possibilités d'affichage. Il est clair que nous n'allons pas afficher sur toute une loco, mais il est peut-être possible de placer le nom et d'ajouter un logo ou l'image du Saut-du-Doubs au-dessus. Ce sont des choses à discuter avec les CFF, ainsi que les lieux où va circuler ce train, d'un point de vue de stratégie touristique. De même, il faut aussi voir s'il est possible de négocier la durée d'une telle opération.

DU 28 SEPTEMBRE 2023

Sans toutefois m'engager, j'imagine que nous allons pouvoir répondre fort rapidement à cette motion et vous soumettre prochainement un rapport.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 23-903**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

**23-904 – Motion de M. Vivian Bologna et M. Jean-Marie Rotzer (POP) : « Pour une amélioration de l'offre des transports publics »**

**M. Vivian Bologna**, POP : Je ne vais pas être long, étant donné que l'argumentaire figure déjà dans le développement que vous avez sous les yeux.

En préambule, il est important quand même de redire que l'offre en transports publics est déjà de qualité dans une commune de cette taille. Le but de la motion est bien de tenter d'aller encore plus loin, afin d'améliorer le transfert modal et l'attractivité de notre commune.

Je me permets aussi de relayer certains éléments des employés du Syndicat du personnel des transports, dont je me suis approché pour l'élaboration de cette motion. Avec les tracés de lignes actuels, lorsque la cadence au quart d'heure est ponctuellement instaurée, les conditions de travail du personnel roulant sont péjorées, car il n'est pas aisé de tenir l'horaire. Idem pour l'offre Mobicité, laquelle – même si elle est intéressante pour la population – est souvent une source de stress pour les conductrices et conducteurs. La pénurie de personnel roulant qui sévit dans le monde des transports est notamment due à l'impact du métier sur la santé et à la pénibilité du métier en termes d'horaires irréguliers.

Ceci étant dit, on espère que des améliorations qui satisfassent tout le monde puissent être trouvées. Aussi, il est important que les employés puissent être étroitement associés à l'élaboration des éventuelles mesures d'amélioration demandées par la motion si celle-ci est acceptée.

**Mme Martine Sieber**, PS : A l'heure où nous cherchons des idées pour augmenter – voire conserver – la domiciliation dans notre ville, voici une motion qui soulève un point crucial pour notre qualité de vie au quotidien : la cadence des transports en commun au sein de notre commune.

En ville du Locle, une cadence qui correspondrait mieux aux horaires de train et aux besoins des citoyens devrait être étudiée. Elle devrait aussi porter sur la prise en charge des coûts liés à l'augmentation du nombre de trajets.

Concernant la ligne Les Brenets-Le Locle, on parle d'une cadence possible toutes les demi-heures avec « l'éventuel » bus électrique. Pourquoi ne peut-il pas en être déjà ainsi avec la ligne existante ?

Personnellement, je ne compte pas le nombre de fois par semaine où je dois aller chercher ou amener mes enfants à la gare du Locle, car ils arrivent ou partent à La Chaux-de-Fonds ou sortent de l'école du Locle, et qu'il n'y a pas de train avant une heure. Certes le soir, comme mentionné dans la motion, mais également en début d'après-midi. Sans compter qu'en semaine ou le week-end, il n'est pas possible de rentrer aux Brenets après minuit.

Nos jeunes et les personnes sans voiture s'en vont. Les personnes âgées vont s'établir à La Chaux-de-Fonds, car la cadence des transports publics est trop contraignante et ne leur permet pas une liberté de mobilité.

Le groupe socialiste approuve et accepte la motion. Pour ma part, j'applaudis celle-ci des deux mains.

**M. Nicolas Aubert**, PLR : Le PLR est convaincu que, même sans cette motion, le Conseil communal est bien conscient de la nécessaire amélioration de l'offre en transports publics dans notre région. D'ailleurs, le PLR avait déposé une motion dans la même veine – laquelle est en cours de traitement – visant à l'amélioration des transports entre Le Locle et Les Brenets.

Cela étant, la Commission d'urbanisme se réunit régulièrement et son attention est aussi portée sur cette problématique. Le groupe PLR ne s'opposera évidemment pas à une étude d'amélioration, une étude de la situation actuelle. Cette motion emportera donc son acceptation.

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Je ne vais pas répéter ce qu'ont pu expliquer mes préopinants. Effectivement, c'est une bonne idée. Le point peut-être le plus négatif qui revient à nos oreilles, c'est le manque de correspondance entre les bus et trains Intercités et les bus à l'intérieur du Locle : quand vous arrivez à la gare des bus, les bus viennent de partir et vice-versa. Si vous devez prendre un bus pour aller prendre un train, vous le loupez à une minute près, ou moins.

Il en est de même de l'offre sur Les Brenets, qui est vraiment défavorable, surtout en soirée : si vous terminez le travail à 19h, le train suivant est à 21h30, je crois, ce qui fait une longue attente. Si vous habitez Le Locle et que vous en avez les moyens, vous pouvez rentrer à pied. La petite trotte jusqu'aux Brenets est quand même toujours assez importante.

Pour reprendre ce qu'a dit le porte-parole du PLR, il est vrai que la motion enfonce un petit peu des portes ouvertes. Cela ne la rend pas moins bien, mais le sujet a, apparemment, déjà été empoigné par le Conseil communal pour revoir les « boucles » des tournées des bus, en tout cas au Locle.

Dans tous les cas, nous soutenons entièrement cette motion et nous réjouissons du rapport du Conseil communal.

**M. Philippe Rouault**, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Je me réjouis de vous entendre tous parler de la même voix pour une amélioration de l'offre en transports publics. Je vous soutiens pleinement.

Nous avons dû mettre en route un plan directeur des mobilités, en lien avec notre plan d'aménagement local. Il est réalisé, mais est en cours de validation par le Canton. Cela concerne surtout les transports en bus, notre avis étant moins sollicité pour les transports ferroviaires.

Au niveau des transports en bus en ville du Locle, ce sont aujourd'hui souvent des boucles qui sont effectuées, ce qui prend parfois beaucoup de temps suivant l'endroit où vous voulez vous rendre. Ce sera modifié. Nous ne savons pas exactement quand cela pourra être mis en route, mais les boucles seront abandonnées et des aller-retour seront mis en place. Ceci fera gagner pas mal de temps aux personnes de certains quartiers.

Un plan directeur pour les bus sur tout le territoire cantonal nous a été présenté : les cadences devraient être augmentées – avec un objectif pour 2030, un autre pour 2040 – en particulier liées au RER entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds qui fera le trajet en 15 minutes. Aussi, la plupart des transports publics en zones urbaines auront une cadence de 15 minutes. A terme, nous aurons donc des transports publics très efficaces.

D'ici là, ils vont être progressivement améliorés, mais il faudra quand même attendre un petit peu pour que les choses s'améliorent. Par contre, il faudra ouvrir nos bourses : les coûts vont aussi augmenter. Nous savons déjà que les coûts augmenteront l'année prochaine. Mais il est vrai qu'une amélioration des cadences entraîne un coût plus important.

Concernant le train Le Locle-Les Brenets, nous n'avons pas encore commencé les négociations pour augmenter les cadences, en particulier le soir et à certains moments de la journée qui sont très peu desservis. Cela reste donc encore à négocier.

DU 28 SEPTEMBRE 2023

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 23-904**, laquelle est acceptée à l'unanimité.

**23-905 – Motion interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS par M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot) : « Pour une vraie qualité de vie dans le Quartier-Neuf »**

**M. Vivian Bologna, POP :** Je prendrai la parole, mais les représentants du groupe socialiste et des Verts la prendront peut-être également après moi.

*Le Locle, Qualité de vie.* Il est maintenant impératif que l'on puisse dire aussi *Quartier-Neuf, Qualité de vie*. Les solutions existent, et elles ont déjà été étudiées. Il n'est pas acceptable que ce quartier soit à ce point oublié. Il n'est pas rare de croiser des personnes qui choisissent de déménager ailleurs en ville en raison des nuisances liées au trafic motorisé individuel.

A l'heure où nous voulons attirer de nouveaux habitant-e-s, nous nous devons d'améliorer le cadre de vie là où les habitations existent déjà. C'est bien entendu aussi dans l'intérêt des propriétaires d'immeubles de pouvoir proposer du logement dans un quartier où la qualité de vie a repris ses droits.

Il est vrai que les choix politiques peuvent être douloureux pour le trafic de transit, lequel pourrait se concentrer sur l'artère principale des Girardet et de la rue du Marais. Il est vrai que l'on a pu voir récemment ce que la fermeture de la Combe-Sandoz, durant quelques semaines, pouvait avoir comme impact sur le temps de traversée du centre du Locle.

Mais est-ce à un quartier résidentiel de subir de plein fouet le manque de transfert modal, ou de supporter les conséquences du manque de prise de conscience collective, matérialisé par des voitures occupées, en moyenne, par 1,2 personne ? Pour toutes ces raisons, nous vous remercions de soutenir cette motion.

**M. Romain Vermot, Les Verts :** Je crois que le texte est assez développé. Je souhaiterais peut-être juste rappeler que la problématique a été soulevée en 2016 par les professionnels de la circulation. Il ne s'agit pas d'un ressenti ou d'une élucubration, mais d'un fait réel, quantifié et analysé. Idem pour les solutions proposées.

Par contre, nous pouvons affirmer que la situation a empiré depuis 6 ans, avec l'importante augmentation des emplois dans la région, et va continuer de croître.

Le but des motionnaires – comme celui des experts – n'est pas de transformer le quartier en une forteresse imperméable au trafic, mais de limiter les nuisances et d'améliorer la sécurité et le rendant moins attractif pour le trafic de transit. La solution de facilité aurait été de demander de mettre l'ensemble de la zone en « Bordiers autorisés », comme cela a été appliqué dans d'autres quartiers, mais ce n'est pas le cas du rapport Transitec, qui demande principalement de modifier les sens et flux de circulation.

**M. Gérard Santschi, PS :** Ce n'est pas la première intervention au niveau du Législatif à propos du Quartier-Neuf, et nous regrettons qu'il faille plusieurs interventions pour que les choses avancent, ce que nous espérons, cette fois. Hormis cette remarque, le groupe socialiste adhère pleinement au texte de la motion, qui est assez explicite. Il n'est donc pas nécessaire, à nos yeux, de développer plus avant notre point de vue. Nous encourageons vivement le Conseil communal de nous fournir rapidement – et nous sommes persuadés qu'il le fera – en tout cas une première esquisse de réponse à ce sujet.

**M. Gaëtan Dubois**, PLR : A titre personnel, je vais bientôt déménager à la rue de la Concorde. Je participerai à repeupler l'exode du Quartier-Neuf, et je pourrai ainsi me rendre compte de ces constatations.

Le groupe PLR acceptera bien évidemment cette motion visant à améliorer la qualité de vie dans une zone résidentielle. Cependant, il faudra veiller à ne pas trop prêter l'accès aux quartiers sud, en principe surtout par la Combe-Sandoz. Dans un rapport Transitec, nous avons vu qu'il y avait eu quelques velléités visant à le mettre en sens unique. Il faudra peut-être aussi veiller à maintenir l'attractivité des quartiers sud par cette Combe-Sandoz, où l'accès est assez intéressant pour les habitants de ces quartiers.

Cela dit, il faudra trouver un équilibre, et nous sommes certains que le Conseil communal saura le faire. De ce fait, le groupe PLR acceptera la motion.

**M. Philippe Rouault**, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : On déterre à nouveau un vieux problème : le rapport Transitec a été établi en 2016, mais les problèmes sont bien plus anciens.

Comme l'a souligné le PLR, si l'on bloque la circulation liée aux quartiers sud, ils vont devoir changer leurs habitudes et avoir des difficultés à accéder à La Chaux-de-Fonds, par exemple. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles rien n'a été fait depuis ce rapport de 2016, contrairement à certaines routes, comme les Eroges ou les Calame, qui ont été mises en circulation « Bordiers autorisés ». Cela posait d'autres problèmes pour ces quartiers sud. C'est difficile.

Depuis le dépôt de cette motion, nous avons consulté l'architecte de la Ville et le Service de l'urbanisme, mais il ne nous est pas venu d'idée transcendante. Il faudra que nous fassions des groupes de travail, afin que tout le monde accepte les propositions. Nous n'arriverons pas à avoir tous les avantages sans avoir les défauts.

Aussi, si nous voulons rendre ces quartiers plus calmes, il faudra réduire la circulation, limiter l'accès aux quartiers sud, en particulier, changer les habitudes pour passer ailleurs à certaines heures. Sinon, nous aurons du mal à limiter la circulation et rendre ainsi ce quartier plus agréable. Il est vrai que le matin et le soir, c'est vraiment très, très difficile.

Cela dit, nous n'avons pas de potion miracle à vous proposer maintenant. Et je pense que, même après avoir travaillé quelques semaines ou quelques mois, ce sera difficile de vous rendre un rapport que tout le monde trouvera merveilleux. Il y aura toujours des points d'achoppement.

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Nous précisons encore une fois que le but n'est pas de condamner un quartier. Cependant, le problème est qu'il est aujourd'hui plus facile de traverser le Quartier-Neuf que d'utiliser la route principale. C'est-à-dire que si vous faites le trajet Le Locle-La Chaux-de-Fonds, il y a le giratoire de l'Horloge fleurie, puis vous arrivez au niveau de la Croisette et il y a les feux. Puis il y a les voies bus, des présélections, de nouveau des feux et des passages piétons.

Par contre, si vous prenez la rue de la Concorde, c'est tout droit, c'est facile. Il y a une priorité de droite, qui, en règle générale, est *cramée*... [Ndlr : rires de l'assemblée] C'est vrai, tous les matins, ça râle...

Si vous vous retrouvez à la Croisette et que vous êtes un petit peu bloqués dans les bouchons, pas de problème : il y a la rue du Progrès, vous arrivez dans le giratoire du Bois de la Combe-Girard. Derrière chez Nivarox, il y a un petit bout de sens interdit... Alors, j'invite le Conseil communal à aller se placer un matin à côté de ce sens interdit et à compter, pendant un quart

d'heure, le nombre de voitures qui le brûlent, sans aucune limite. Les gens passent tout droit, qu'il y ait ou pas un panneau. Apparemment, c'est quand même plus simple et les contrôles sont inexistantes.

Même chose à la rue du Progrès dans le sens ouest-est : il n'y a pas de priorités de droite, donc vous pouvez rouler à 50 km/h, il n'y a aucun problème.

Ce que les motionnaires demandent – et apparemment une grande partie de cette assemblée – c'est que ces rues soient moins attractives à la circulation. Nous ne demandons pas d'en faire une zone de non-droit, mais de bloquer peut-être certains accès, d'en ouvrir d'autres, de changer certains flux. Ce ne sont pas des sommes astronomiques. Mais on ne va pas non plus bloquer toute la ville.

On s'est aussi rendu compte que, quand des travaux ont été réalisés au niveau du ranch, par exemple, les gens utilisaient toutes les routes possibles pour se rendre à La Chaux-de-Fonds. Le jour où cela a été bloqué par la Sécurité publique et que tout le monde était à la queue leu-leu sur le même chemin, cela a évité les goulets d'étranglement, l'effet entonnoir, et la circulation en a été finalement fluidifiée.

Actuellement, la circulation est tout le temps bloquée au niveau des feux à côté du Coop Pronto, de même qu'au giratoire du Bas-du-Crêt. Avec des flux qui viennent de partout, cela crée des perturbations. Je pense qu'il y a quand même moyen de trouver une solution, sans non plus faire un blocage total.

**M. Michel Zurbuchen**, PLR : Je viens de me faire une réflexion : j'accepterai cette motion, cela va de soi, mais il faudrait peut-être aussi revoir l'entier de la circulation de la ville.

En effet, l'année passée, la Combe-Sandoz avait été fermée, sauf erreur pendant trois semaines – M. Romain Vermot pourra certainement le confirmer – en raison de travaux pour l'installation des grilles d'écoulement.

La circulation a alors passé par la Combe-Girard, La Baume, redescendait sur la rue du Montpugin de l'autre côté, jusqu'aux Abattes. Les voitures descendaient les Abattes à tombeau ouvert. Les habitants du quartier des Abattes et du bas de la Jaluse avaient peur de sortir de la maison. Il est vrai que certaines maisons à la Jaluse sont situées à ras de la route. A partir de 16h, il fallait faire très attention, et il était aussi contre-indiqué de monter la rue des Abattes entre 16h et 18h, car les véhicules descendaient à tombeau ouvert. J'estime que ce serait l'occasion de revoir toute notre circulation Quartier-Neuf et quartiers sud.

**M. Philippe Rouault**, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Je soutiens les remarques qui ont été faites. Nous ne voulons pas complètement interdire cette circulation dans ce quartier : il est plutôt question de la limiter et de la rendre plus difficile.

Toutefois, il est vrai qu'en rendant la circulation trop difficile, celle-ci risque de se déplacer ailleurs. Il s'agit donc vraiment d'avoir une vision assez globale de ces problèmes de circulation. Le but n'est pas d'agir sur un point et de renvoyer la circulation ailleurs pour créer d'autres problèmes. Il faut vraiment qu'il y ait une réflexion en profondeur.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 23-905**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

**23-906 – Motion de M. Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Nicolas Aubert, François Chopard, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen, Michel Jequier (PLR) : « Pour étendre le fonds communal de l'énergie aux privés »**

**M. Gaëtan Dubois, PLR :** Le Grand Conseil neuchâtelois a fixé des objectifs très ambitieux dans son plan climat, des objectifs auxquels nous devons toutes et tous participer, que ce soit en tant qu'individu ou en tant que collectivité. Le groupe PLR prend donc les devants en prônant l'incitation plutôt que les interdictions.

Comme vous avez pu le lire, nous proposons d'étendre aux privés le fonds communal de l'énergie, financé par tous les consommateurs d'électricité loclois, afin de stimuler et soutenir les initiatives visant à économiser l'énergie ou à en produire de manière durable.

Nous vous proposons une motion assez large, afin de ne pas restreindre le Conseil communal dans son travail et ses analyses. La motion laisse la latitude à l'Exécutif d'analyser la pertinence d'un soutien à telle ou telle catégorie de projets, en fonction des ressources à disposition et du contexte du marché. Ceci dans le but de toucher juste et de ne pas subventionner des projets qui auraient de toute manière vu le jour sans cette potentielle subvention. Nous pensons ainsi tailler un projet raisonnable et dans nos moyens.

Pour terminer, nous vous proposons de voir cette motion comme une opportunité de prendre de l'avance sur le plan climat. A titre d'exemple, Neuchâtel offre déjà d'excellentes prestations dans ce domaine. Le Locle pourrait donc aussi apporter sa pierre à l'édifice, et cela de manière incitative, ce qui est encore mieux.

**M. Romain Vermot, Les Verts :** Nous remercions le groupe PLR pour sa motion, que nous accepterons avec plaisir. Dès le moment où l'on distribue de l'argent pour inciter les gens à développer de l'énergie durable, nous sommes pour. Nous sommes même *super pour*.

Par contre, il faudra peut-être mettre des garde-fous, et nous attendons vivement le rapport du Conseil communal. Nous souhaiterions connaître la définition d'un *privé*. Un *privé* est-il un Loclois ? Est-ce le propriétaire d'une résidence secondaire ? Un *privé* est-il un groupe d'assurances ? Est-ce un propriétaire d'immeuble qui répercute certains coûts ailleurs ?

Nous aimerions quand même avoir un minimum de vision, ainsi qu'un règlement assez précis déterminant la façon dont sera distribué cet argent. Mais le fond de la motion nous plaît tout à fait et nous l'accepterons avec plaisir.

**M. Vivian Bologna, POP :** En préambule, le POP tient à saluer le débat que cette motion suscite, même si elle pose davantage de questions qu'elle n'offre de réponses. Mon préopinant en a évoqué quelques-unes.

En effet, il est évident que la transition écologique nécessite des soutiens publics pour y parvenir. Néanmoins, il est aussi central de bien définir leur utilisation.

Lorsque les motionnaires mentionnent que – je cite – « Cependant, ce fonds, financé par l'ensemble des consommateurs d'électricité loclois, sert exclusivement à financer des projets de la Commune », ils mettent en opposition les propriétaires privés et la Commune. Or, les premiers bénéficient aussi des rénovations des bâtiments publics en tant que contribuables. Lorsque la Commune finance des améliorations énergétiques, c'est l'ensemble de la collectivité qui est gagnante. Les privés ne sont donc pas les oubliés que la motion laisse entendre.

Avec un brin de malice, on pourrait même dire que si les privés pouvaient bénéficier de soutiens provenant de ce fonds, ils en seraient donc doublement bénéficiaires. Lorsque l'on sait que les propriétaires privés ne constituent qu'un tiers environ de la population, on peut se demander si les soutenir encore davantage – même au nom de l'écologie – est bien pertinent.

Mais ne fermons pas complètement la porte à un soutien à des projets privés. Il est néanmoins impératif de se demander si l'ensemble d'entre eux doivent pouvoir en bénéficier. Ne faut-il pas fixer des critères pour l'octroi de subventions par ce fonds communal ? Un propriétaire qui rénove sa villa surdimensionnée doit-il être soutenu ? Si oui, doit-il l'être comme un privé qui possède un immeuble locatif où les locataires bénéficieraient aussi d'une rénovation par le biais d'une baisse des charges ?

Par ailleurs, la motion ne dit rien du financement additionnel nécessaire à cette extension du soutien. Si l'idée consiste à garder le même gâteau pour uniquement le répartir autrement au détriment des finances de la Commune – et donc de l'intérêt du plus grand nombre – alors elle est vouée à l'échec.

En conclusion, le POP est certes sceptique, mais une majorité de notre groupe soutiendra cette motion, afin de permettre à l'Exécutif de proposer des solutions qui soient favorables à la transition écologique, tout en garantissant les intérêts de la collectivité et du plus grand nombre.

**M. Stéphane Reichen, PS :** Je relate ici les propos de ma collègue Anne-Catherine Frutschi Lancaster, qui est malheureusement malade ce soir.

Cette motion en provenance du groupe PLR a été accueillie plutôt favorablement par le groupe socialiste. Dans un premier temps, nous serions très intéressés à être informés de l'utilisation actuelle de ce fonds. Quels projets communaux en ont-ils déjà bénéficié ? Et à quoi sera-t-il affecté à l'avenir ?

Un élargissement de l'utilisation de ce fonds pourrait être une bonne chose, pour autant que l'on en définisse clairement les bénéficiaires potentiels. Si l'on veut s'inspirer de ce que fait Neuchâtel, par exemple, ce fonds ne devrait être utilisé que pour la rénovation de bâtiments existants, et pas pour de nouveaux projets immobiliers. Ceci permettrait de valoriser notre patrimoine actuel en améliorant les logements déjà existants, et en évitant la construction de nouveaux bâtiments, alors que les logements existants ne sont pas occupés.

Aucune subvention ne doit être versée pour les installations dont la production d'électricité solaire est vendue en dehors du réseau de distribution local ou qui bénéficient d'une subvention selon le système de la rétribution à prix coûtant, comme cela se fait à Neuchâtel.

Il faudrait également reprendre les limites financières de subventions par rapport au type d'installation et aux subventions fédérales, ainsi que l'exigence que la majorité des membres des coopératives solaires, par exemple, soit domiciliée sur le territoire communal.

D'autre part, si la Commune alloue des subventions à des propriétaires privés, pourrait-elle, en contrepartie, demander un droit de regard sur les éventuelles hausses de loyer à la suite de l'amélioration énergétique de leurs bâtiments ?

Le groupe socialiste approuvera cette motion et se réjouit de lire le futur arrêté d'utilisation de ce fonds communal que nous proposera le Conseil communal.

**M. Anthony Von Allmen**, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : Tout d'abord, le Conseil communal remercie les auteurs de la motion pour leur proposition, qui permet de thématiser le fonds communal de l'énergie.

Pour l'Exécutif, l'assainissement énergétique des bâtiments communaux est une priorité. Et le recours actuel au fonds de l'énergie permet d'accélérer ce processus, lequel, vous le savez, est très onéreux.

Aujourd'hui, le fonds de l'énergie communal est alimenté à hauteur de Fr. 320'000.- par année, ce qui est une estimation, et – vous le savez, puisque vous connaissez les règlements – nous prélevons 0,5 ct par kWh vendu sur le réseau basse tension et 0,25 ct par kWh vendu sur le réseau moyenne tension.

Annuellement, nous soustrayons de ce fonds entre Fr. 200'000.- et Fr. 250'000.-/270'000.- par année, pour financer une partie des projets de rénovation des bâtiments communaux du patrimoine administratif. Le fonds communal de l'énergie, au 31.12.2022, affichait un solde de Fr. 478'000.-. Vous retrouvez ce chiffre chaque année dans le rapport des comptes.

Je ne vais pas vous lister aujourd'hui les travaux qui ont été financés par le fonds de l'énergie, nous le ferons lors de la préparation du rapport pour répondre à cette motion au vu de la position des différents groupes ce soir. Cependant, pour vous donner quelques exemples : avec ce fonds de l'énergie, nous finançons notre part d'électricité Areuse+ que nous achetons, qui est l'énergie verte vendue par Viteos et produite dans les gorges de l'Areuse. Pour financer ce surplus, nous prélevons dans le fonds de l'énergie.

Autre exemple : en 2022, nous avons changé les fenêtres au collège de la Jaluse pour diminuer les pertes de chaleur. Même chose au collège Jehan-Droz : nous avons changé des baies vitrées sur tout un étage pour améliorer l'efficacité énergétique de ces bâtiments. Ce sont des exemples parmi d'autres, mais nous avons une liste exhaustive des travaux qui ont été réalisés, et c'est volontiers que nous en ferons état dans le rapport.

Le Conseil communal est favorable à cette motion, puisqu'elle permettra de dresser un état des lieux de l'utilisation du fonds, de même que des perspectives, notamment en analysant la situation qui est en place en ville de Neuchâtel. Celle-ci redistribue une partie de ce fonds à des propriétaires privés, comme cela a été dit.

La Ville de Neuchâtel fait aussi quelque chose de très intéressant : elle propose un accompagnement pour les projets en cours en matière d'assainissement énergétique. Elle le fait en collaboration avec la HES-SO de Martigny, avec des personnes spécialisées dans l'assainissement énergétique des bâtiments, notamment en zone urbaine. Cela permet peut-être aux propriétaires qui prévoient des rénovations de choisir la bonne variante de rénovation : à savoir quels types de matériaux, quelle production d'énergie renouvelable. De plus, être accompagné sur ces projets par des professionnels peut avoir des conséquences importantes, par exemple, en termes d'énergie grise qui est dépensée pour produire ou gagner un kilowattheure d'énergie. A notre sens, c'est quelque chose d'intéressant.

Dès lors, cette motion permettrait d'ouvrir la réflexion quant à l'utilisation optimale du fonds, puisque, selon les chiffres que je vous ai donnés, vous voyez qu'il reste annuellement de l'argent dans ce fonds. Elle permettrait de pouvoir optimiser l'utilisation du fonds en faveur de la transition énergétique et des objectifs climatiques, qui sont en vigueur dans notre canton et qui sont parfois assez ambitieux.

Nous avons bien compris les différentes inquiétudes par rapport à la définition des bénéficiaires du fonds. Dans nos réflexions, nous attacherons une importance particulière au fait que, si nous ouvrons la porte, cet argent puisse profiter à des personnes qui paient leurs impôts au Locle. C'est un élément important, à notre sens.

DU 28 SEPTEMBRE 2023

Nous vous remercions d'avoir déposé cette motion, qui permettra de vous présenter, dans les meilleurs délais, un rapport sur l'optimisation de l'utilisation de ce fonds. Il faut toutefois garder en tête que, lorsque l'on doit distribuer les subventions, il y a aussi tout un travail administratif qui est effectué en arrière-plan. Nous allons également analyser cet élément et voir si le jeu en vaut la chandelle, tout en restant aussi conscients que les finances de la Ville du Locle ne sont pas celles de la Ville de Neuchâtel. Nous aurons donc tous ces éléments en tête lorsque nous répondrons à cette motion, ceci le plus rapidement possible.

**M. Philippe Rouault**, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité, de l'Agglomération et de la Santé (DUMAS) : Je voudrais ajouter un point concernant les bâtiments communaux : il est quand même prévu Fr. 383'000.- au budget 2024 et Fr. 420'000.- en 2025. Nous allons donc davantage prélever d'argent que nous allons en encaisser.

Les bâtiments communaux ont quand même un besoin extrêmement important au niveau énergétique, que ce soit en termes de panneaux photovoltaïques, de changement de fenêtres, ou d'isolation. Ainsi, il est vrai que le fonds, à l'heure actuelle, n'est pas encore suffisamment important pour des soutiens aux privés. Mais c'est quelque chose qui mérite quand même réflexion.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. François Chopard**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 23-906**, laquelle est **acceptée par 34 voix contre 0 et 1 abstention**.

DU 28 SEPTEMBRE 2023

**23-1002 – Question de Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Un rapport d'information du Conseil d'État a été présenté au Grand Conseil concernant le projet La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse 2027 »**

**M. Cédric Dupraz**, directeur du Dicastère des Affaires Sociales et de la Culture (DASC) : Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette question, à laquelle nous allons répondre ce soir.

*La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse*, prévue en 2027, est un beau projet, un projet fédérateur pour consolider le positionnement culturel de La Chaux-de-Fonds et, par extension, celui du canton et de la région. Un positionnement qui est aussi renforcé vis-à-vis des villes moyennes suisses, par rapport aux grands centres urbains. Cela crée – et c'était prévu – un certain nombre de crispations.

En coordination avec mon homologue de La Chaux-de-Fonds, nous avons convenu qu'en termes de lisibilité du message – pour ne pas le diluer – c'est bien La Chaux-de-Fonds, la Métropole horlogère, qui est – et qui restera – porteuse du projet.

Il est clair que les retombées profiteront, bien évidemment, à l'ensemble du canton, à la région, mais en premier lieu – hormis La Chaux-de-Fonds – à la Mère Commune des Montagnes neuchâteloises, que ce soit en matière de nuitées ou de tourisme, et, nous l'espérons, par un effet de débordement et non pas par un effet de vases communicants. En effet, La Chaux-de-Fonds a malheureusement vu la fermeture d'un établissement hôtelier qui assurait plus de 20 % des nuitées en ville. Cependant, à l'heure actuelle, un projet d'établissement est en phase de consolidation, voire de réalisation assez proche, selon nos informations.

En ville du Locle, ces deux dernières semaines, les hôtels étaient presque tous complets. Il est vrai que l'offre culturelle et touristique est particulièrement riche et féconde en ville du Locle. Cela ne s'arrête pas, vous pouvez le constater de visu dans la rue, avec notre offre culturelle.

J'en profite pour faire une petite parenthèse : c'est une omission de ma part, et je vous prie de m'en excuser, mais je reviens sur le rapport relatif aux intempéries pour vous dire que, au vu des dégâts qu'a causés la tempête entre la carrière du Soleil d'Or et la halte des Frêtes – et même si c'est un projet privé – le *Frêtes Arts*, le *Land Art*, qui avait débuté une saison magnifique, a dû évidemment mettre fin abruptement à ses manifestations.

Pour en revenir à l'objet qui nous concerne ce soir, nous avons donc eu différents échanges, différentes présentations du projet et de son évolution. Le projet avait une perspective en 2025, ensuite 2026, et maintenant 2027. Je me suis entretenu dernièrement avec mon homologue de La Chaux-de-Fonds : il y aura des appels à projets, auxquels nous participerons et inviterons également des privés à le faire.

Reste que, pour l'heure, le projet est en phase de consolidation. C'est un dossier sensible, car c'est une première au niveau suisse en termes de concept, d'organisation, d'attentes et, bien sûr, en termes financiers. Il faut avancer étape par étape, mais nous nous entretiendrons régulièrement avec La Chaux-de-Fonds, que nous pourrons soutenir par des projets lorsque les modalités seront précisées.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire-rédacteur,  
A. Faessler

Le président,  
F. Chopard

La secrétaire,  
S. Zaslowski